

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Caen, le 5 octobre 2022

COVID-19 : LANCEMENT DE LA CAMPAGNE DE VACCINATION AUTOMNALE POUR LES PUBLICS FRAGILES

Alors que le virus circule à nouveau dans le département de l'Eure, avec un taux d'incidence de 447,9 pour 100 000 habitants (+ 19% par rapport à la semaine dernière), la campagne de vaccination automnale contre le Covid-19 a débuté le 3 octobre. La vaccination demeure l'une des armes les plus efficaces de protection contre les formes graves : pour continuer à se protéger face au virus, la vaccination est recommandée chez les personnes les plus fragiles.

Depuis le lundi 3 octobre, la campagne de vaccination automnale pour les personnes à risque de forme grave de Covid-19 a débuté. Ce rappel vaccinal sera effectué préférentiellement **avec des vaccins à ARNm bivalents**, ciblant notamment les variants du virus actuellement en circulation sur le territoire (dérivés d'Omicron).

La population éligible au rappel automnal comprend, indifféremment du nombre de rappels précédemment reçus :

- Les personnes âgées de 60 ans et plus ;
- Les résidents d'EHPAD et d'Unités de Soins Longue Durée (USLD) quel que soit leur âge ;
- Les personnes à risque de forme grave de la maladie (immunodéprimés, femmes enceintes, personnes de moins de 60 ans identifiées comme étant à risque) ;
- Les personnes vivant dans l'entourage ou en contact régulier avec des personnes immunodéprimées ou vulnérables ;
- Les professionnels des secteurs sanitaires et médico-social.

L'administration de cette dose de rappel devra respecter les délais minimaux recommandés entre deux vaccinations, à savoir :

- **3 mois** pour les personnes de 80 ans et plus, pour les résidents en EHPAD ou en USLD, pour les personnes immunodéprimées ;
- **6 mois** pour les autres.

En cas d'infection récente, un **délai de 3 mois est à prévoir entre l'infection et la dose de rappel**.

Les vaccins classiques restent efficaces contre le virus, comme l'indique la Haute Autorité de santé, et sont en particulier les seuls autorisés pour toute personne qui ne serait pas du tout vaccinée et souhaiterait s'engager dans un parcours vaccinal.

Dans l'Eure, il est possible de se faire vacciner auprès des professionnels de ville (médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, etc.).

La vaccination contre le Covid-19 est **pleinement compatible avec la vaccination annuelle contre la grippe**, fortement recommandée par les autorités scientifiques et dont la campagne sera lancée mi-octobre.

Par ailleurs, la campagne de vaccination à domicile, **ouverte aux personnes âgées ayant des difficultés à se déplacer ou en situation de handicap**, se poursuit. Lancée par la préfecture, l'Agence régionale de santé Normandie et l'Assurance maladie, en partenariat avec l'Union Régionale des Professions de Santé des Infirmiers, elle permet à chacun de contacter le **0800 730 957 (appel gratuit)** pour organiser la vaccination à domicile des personnes concernées.

Dans ce contexte, et en complément de la campagne automnale de vaccination, gardons les bons réflexes acquis tout au long de la crise en aérant régulièrement, en se lavant souvent les mains, en utilisant du gel hydroalcoolique.

Le port du masque est hautement recommandé et nécessaire dans les situations de grande promiscuité, dans les lieux clos et mal ventilés, comme les transports en commun, et en particulier en présence de personnes fragiles. Il est aussi recommandé pour les personnes les plus vulnérables.

De plus, en raison de la fragilité des personnes accueillies et du niveau de circulation actuel du virus, le port du masque reste très fortement recommandé, lorsqu'il est possible, dans les établissements accueillant des personnes âgées ou des personnes à risque de forme grave du Covid-19.

Au moindre doute, ou en cas de symptômes, testons-nous et isolons-nous immédiatement si le test est positif.

L'incidence régionale en hausse

Au 4 octobre, l'incidence régionale en Normandie est en hausse de 23,5 % par rapport à la semaine dernière et s'établit à 495 cas p.100 000 habitants :

Normandie : + 23,5 % (taux d'incidence SPF du 25/09 au 01/10 : 495)

Calvados : + 25,2 % (taux d'incidence SPF du 25/09 au 01/10 : 477,8)

Eure : + 19 % (taux d'incidence SPF du 25/09 au 01/10 : 447,9)

Manche : + 14,7 % (taux d'incidence SPF du 25/09 au 01/10 : 414,4)

Orne : + 30,2 % (taux d'incidence SPF du 25/09 au 01/10 : 545,7)

Seine-Maritime : + 25,9 % (taux d'incidence SPF du 25/09 au 01/10 : 547,5)